



**FONDATION
DE L'ÉCOLOGIE
POLITIQUE**

POINT DE VUE D'ACTEUR

**LE PEUPLE DES DUNES. RÉCIT D'UNE LUTTE VICTORIEUSE
CONTRE L'EXTRACTIVISME EN BRETAGNE**

**Entretien avec Jean GRÉSY,
co-fondateur du collectif *Le Peuple des dunes***

**NE PAS SE LAISSER ENDORMIR PAR LES MARCHANDS DE SABLE.
Introduction à l'entretien avec Jean GRÉSY.**

Par Alice LE ROY, co-présidente du Conseil scientifique de la Fondation de l'Écologie Politique.

Le sable, on le foule l'été sur les plages, on l'aperçoit parfois aussi sur des péniches ou les quais de déchargement le long des canaux et des fleuves. Mais sait-on que c'est la principale matière première utilisée dans la construction ? C'est en effet un composant important du béton, utilisé désormais dans 75% des bâtiments à travers le monde. On ne se doute pas non plus que le sable est une ressource devenue rare, et que les industriels cherchent toujours de nouveaux gisements. Pour construire une maison de taille moyenne, il faut environ 200 tonnes de sable, pour un hôpital ou un immeuble de bureaux, ce sont quelque 3.000 tonnes qui sont nécessaires.

En quelques années, l'exploitation du sable s'est donc accélérée : on estime par exemple que la Chine a utilisé au cours de la dernière décennie autant de sable que les Etats-Unis en un siècle. Une ville-Etat comme Dubaï en consomme des quantités pharaoniques sans pouvoir utiliser celui du désert, dont elle est entourée : ces grains de sable-là, ronds parce que battus par les vents, ne s'agrègent pas. Ils ne peuvent devenir matériau de construction.

En France, le sable continue d'être prélevé dans le lit des rivières et dans les carrières à ciel ouvert. Mais devant les contraintes environnementales qui s'imposent désormais à cette extraction, les industriels se tournent vers le fond des mers, où l'activité de dragage peut se faire plus discrètement, presque en catimini. Et ce avec le soutien de certains services de l'Etat, avec toujours la même justification : l'extraction comme activité économique ne peut que créer des emplois et les grands groupes français mondialisés doivent pouvoir développer leur activité et leur savoir-faire sur le territoire national. Une conception qui existe dans bien d'autres secteurs. Mais qui est encore plus forte lorsqu'il s'agit d'exploiter la mer.

C'était sans compter sur la vigilance des citoyens de la Bretagne, dont de nombreux habitants vivent de la mer et qui entretiennent avec l'océan une relation faite de savoirs, d'émotions et d'engagements. L'entretien qui suit donne la parole à Jean Grésy, avocat et co-fondateur de l'association *Le Peuple des dunes*, qui a réussi à fédérer associations, pêcheurs, chercheurs et amoureux du littoral breton dans la lutte pour protéger les écosystèmes marins. En commençant par la ria d'Étel, près de Lorient, et en étendant progressivement son action pour protéger le sable, ce bien commun menacé d'accaparement par des intérêts privés.

A quelques mois de la COP 22 qui se tiendra à Marrakech, et alors que le problème des industries extractives touche particulièrement les pays du Sud, la Fondation de l'Écologie Politique a choisi de mettre l'accent sur ce combat en recueillant le témoignage de l'un de ses principaux protagonistes, qui avait notamment témoigné dans le film-événement de Denis Delestrac diffusé en 2013 : « Le sable, enquête sur une disparition ».

Août 2016

#EXTRACTIVISME

#PROTECTIONLITTORAL

#RESSOURCESNATURELLES

#EXTRACTIONGRANULATSMARINS

#LUTTEENVIRONNEMENTALE

#AGIRLOCALPENSERGLOBAL

Entretien mené par Lucile SCHMID (Vice-présidente de la FEP) et Marc LIPINSKI (co-président du Conseil scientifique de la FEP).

Fondation de l'Écologie Politique : *Jean Grésy, nous vous recevons à la FEP pour en savoir plus sur la lutte que vous avez initiée et gagnée contre deux groupes de cimentiers mondiaux, le Français Lafarge et l'Italien Italcementi, qui avaient pour projet de prélever chaque année 600 000 m³ de sable marin au large de la côte morbihannaise en Bretagne sud. Pouvez-vous nous rappeler comment tout cela a commencé ?*

Jean Grésy : Avec plaisir. Il se trouve que je séjourne régulièrement à Gâvres, dans le Morbihan, entre Lorient et la ria d'Étel. Lors d'un de mes séjours là-bas, nous sommes tout début juillet 2005, le maire du village me signale qu'en parcourant les entrefilets dans *Le Marin*, un journal spécialisé dans l'économie maritime, il a découvert qu'un arrêté préfectoral a été pris pour accorder aux deux cimentiers une autorisation de recherche de sable dans une zone précisément définie, en forme de trapèze en face de la côte, entre Lorient, l'île de Groix et Quiberon. La zone correspondait en fait à un intervalle libre entre deux couloirs de tirs de la Marine, en face de la presqu'île de Gâvres. A l'époque, nous nous étions déjà constitués en association, l'ASPLPG, pour lutter en faveur de la sauvegarde et de la protection de la presqu'île de Gâvres, dont le président, André Berthou, est un patron pêcheur et dont je suis le vice-président. L'association s'était constituée quatre ans auparavant dans le but d'aider les victimes d'une submersion marine qui s'était produite lors d'une tempête hivernale.

Nous sommes tous très surpris car rien n'avait filtré auparavant. Au bureau de Lorient de la DRIRE, on semble ne rien savoir. On appelle alors directement à Rennes, et on obtient confirmation de la bouche du directeur de la DRIRE de Bretagne (aujourd'hui la DREAL) qu'un arrêté d'autorisation a bien été accordé le 3 mai 2005, c'est-à-dire dans les derniers jours du gouvernement Raffarin auquel Dominique de Villepin a succédé à Matignon, autorisation signée par Patrick Devedjian, alors Ministre délégué à l'Industrie. Il est donc trop tard pour penser déposer un recours, me dit le directeur de la DRIRE, puisque le délai légal de deux mois sera écoulé deux jours plus tard. Selon l'arrêté, le permis « exclusif autorise des recherches de sables et graviers siliceux marins sur les fonds marins du domaine public maritime au large des côtes du département du Morbihan, pour une durée de deux ans ».

Avocat de profession, il m'est facile de me rendre compte qu'il n'existe encore aucune jurisprudence sur des recours qui auraient été déposés avant autorisation d'exploitation ; tous les recours précédents n'ont été formulés qu'a posteriori, une fois les autorisations accordées définitivement. Or nous n'avons que 24 heures pour contester cette autorisation. Je rédige donc rapidement un recours

à la fois sur le fond et sur la forme. Sur le fond, j'argumente que l'extraction de sable est envisagée à peine à 5 kilomètres au large des côtes, qu'il entraînera forcément des déplacements de sable à la côte, ce qu'on appelle le dégraisement des plages, que le cordon dunaire sera mis en danger, qu'on se trouve en zone Natura 2000, une zone où on a trouvé des galères romaines et des amphores et où de nombreuses espèces de poissons sont protégées. Le recours en annulation est déposé devant le tribunal administratif de Rennes au nom de l'association locale ASPLPG (Association de Sauvegarde et de Protection du Littoral de la Presqu'île de Gâvres).

FEP : *Que se passe-t-il alors ?*

Jean Grésy : Dès le mois d'août, nous contactons tous les maires des communes littorales avoisinantes pour tenter de les alerter. Leur réponse est sidérante : alors qu'ils devraient se sentir concernés, aucun n'est au courant du projet d'extraction, et surtout ce qui se passe en mer ne semble guère les intéresser. Seule la maire de Saint-Pierre Quiberon se montre réceptive. Pour elle, c'est crucial, car si l'on connaît la géographie locale, on comprend que l'extraction de sable au large de Quiberon aura des répercussions sur l'isthme étroit qui relie la presqu'île au continent, au risque de transformer à terme la presqu'île de Quiberon en île véritable... Ce désintérêt des maires aura complètement disparu quand se dérouleront les campagnes municipales trois ans plus tard, en 2008. A ce moment-là, les candidats seront unanimes à s'opposer au projet des cimentiers. Il faut dire qu'entre temps, nous n'aurons pas été inactifs et le rapport de force aura basculé!

FEP : *Comment avez-vous procédé pour mobiliser le plus largement possible ?*

Jean Grésy : C'est une formidable aventure collective avec les pêcheurs, les écologistes, les ostréiculteurs, puis bientôt les élus, femmes et hommes aussi actifs et impliqués. Nous avons d'abord posé la question : « Les Bretons seront-ils les dindons de Lafarge ? ». Puis on a décliné toutes les nuisances que cette extraction risquait de provoquer sur mer et à la côte : submersion des plages et disparition des dunes, eaux troubles, présence d'hydrocarbures, nuisances visuelles et sonores, mise en péril de la pêche et d'espèces protégées, menaces sur les commerces et les emplois, sur le tourisme et la navigation de plaisance... Nous avons fait des campagnes d'affichage. La presse régionale (*Le Télégramme, Ouest-France*) a commencé à publier des entrefilets. A la fin de l'année 2006, plus d'une centaine d'associations environnementales bretonnes sont présentes à notre assemblée générale, à Gâvres, où l'idée est adoptée de créer un collectif d'associations qui sur ma proposition se dénommera « Le Peuple des dunes ». En janvier 2007, le collectif est créé officiellement et notre association, l'ASPLPG, désignée comme pilote du collectif. Un seul objectif : préserver le sable !



Pour amplifier la mobilisation, nous organisons un grand rassemblement en mars 2007, sur la côte, à Erdeven, entre la ria d'Étel et la presqu'île de Quiberon (ndlr : Erdeven fut un haut-lieu de la lutte antinucléaire des années 70 qui culminera par un grand rassemblement lors du week-end de Pâques 1975, immortalisé par l'érection d'une sculpture, une grande main verte pour dire stop au nucléaire). Le jour venu, nous sommes anxieux, les gendarmes ont prévu 7000 personnes mais la météo est très maussade... Vers l'heure du déjeuner, cependant, les éclaircies arrivent et nous voyons approcher de la plage ce qui va être une file ininterrompue de manifestants. Il seront 15 000, venus de toute la France, à se disposer aux emplacements prévus sur la plage pour former les lettres du nom du collectif ! L'hélicoptère qui devait venir faire les photos étant réquisitionné ailleurs, on affrète un petit avion pour immortaliser l'événement. Il y a des discours, bien sûr, celui de notre président, celui du porte-parole du collectif, le navigateur Jimmy Pahun, notre porte parole, le mien. Et aussi des scientifiques qui apportent leur contribution en contredisant les évaluations « scientifiques » produites par Lafarge : Pierre Mollo, enseignant-chercheur et conseiller scientifique de l'Observatoire du plancton à Port-Louis, alerte sur les dangers du projet à l'égard de la biodiversité marine ; Yves Lebahy qui enseigne la géographie à l'Université de Bretagne sud à Lorient conteste fortement l'argumentation du cimentier selon laquelle l'extraction du sable n'aurait pas d'impact sur le littoral et il en profite pour plaider en faveur d'une réorientation du modèle économique global. Gilles Servat, à la guitare, conclut la manifestation.

FEP : *Et quel a été l'impact sur l'opinion publique ?*

Jean Grésy : D'après la presse locale, dans la rue, tout le monde était désormais contre le projet. Nous avons toujours refusé de débattre avec Lafarge car nous ne voulions pas leur donner de tribune. Nous leur avons même fait sentir qu'ils étaient indésirables dans un centre commercial où ils essayaient de vendre leur projet sous couvert de création d'emplois et des besoins de ciment pour les constructions qui prolifèrent partout en Bretagne. Au festival interceltique de Lorient à l'été 2008, qui a accueilli notre collectif, les organisateurs leur refusent un stand en affirmant que les stands sont pour les associations, pas pour les multinationales. Nous organisons aussi un festnoz à Port-Louis avec le Bagad de Port Louis et de Locoal-Mendon, qui vient nous épauler et nous dansons pour *le Peuple des dunes*. Partout, nous collectons de l'argent auprès du public ce qui nous permet de couvrir nos frais.

FEP : *Est-ce que vous menez aussi une bataille scientifique ?*

Jean Grésy : Dès 2007, nous avons demandé la constitution d'une commission scientifique indépendante pour évaluer les risques du projet. De-

puis le début, nous doutions en effet de l'indépendance réelle des experts mobilisés par Lafarge. En 2008, notre communication change de braquet, nous ouvrons un site dédié sur internet, car nous en avons compris l'importance pour exposer les arguments des scientifiques qui s'opposent au projet. De son côté, le préfet du Morbihan préside aux réunions d'un comité de suivi où nous pouvons au moins exposer nos arguments scientifiques et contester les affirmations des cimentiers. Et en février 2008, la communauté d'agglomération de Lorient et le maire de Lorient, M. Norbert Métairie, avaient assemblé un « comité d'experts autonome et totalement indépendant des contingences locales... composé d'un nombre restreint d'universitaires experts dans l'évaluation et le suivi des dynamiques sédimentaires, de la biologie marine et présidé par un professeur du Collège de France ».

Dans le rapport que ce comité remet, sont d'abord rappelées les questions qui lui avaient été posées :

- Existe-t-il une relation entre le sable de la future zone d'extraction et le système dunaire de Gâvres-Quiberon ?
- Peut-on mesurer sur le long terme les impacts de la création d'une fosse d'extraction sur la stabilité du trait de côte ?
- Quelles peuvent être les conséquences écologiques sur la faune et flore du site et celles situées à proximité ?
- Qu'en est-il des incidences sur les poissons (zone de nourricerie pour les juvéniles) et de ce fait sur l'activité économique de la pêche côtière ?
- Au vu des informations disponibles, le comité d'experts scientifique, pourra-t-il porter un regard critique sur l'ensemble des études réalisées ?

Puis le comité signale « que les Groupes Lafarge et Italcementi ont refusé catégoriquement de mettre à la disposition du Comité scientifique l'ensemble des études réalisées dans le cadre de la demande de permis, alors qu'ils s'étaient engagés à le faire lors de leur audition [le] 13 avril 2007 ». Enfin, il émet « un avis défavorable au projet d'extraction de sable sur le site proposé » en invoquant le principe de précaution « au vu des travaux d'expertise réalisés en matière biologique et sédimentaire » avant de conclure qu'il ne s'oppose pas sur le principe à l'extraction de granulats en mer, mais qu'il propose « que soient étudiées les possibilités d'exploiter des gisements situés plus au large et à une plus grande profondeur ».

FEP : *Et qu'a donné la procédure en justice ?*

Jean Grésy : Les recours, il faut savoir que la justice administrative met trois ans pour les trancher. Fin 2008, quand le tribunal administratif délibère, il s'aperçoit que l'autorisation de recherche initiale accordée pour deux ans n'est plus valable, ce qui rend le recours caduc, il n'a plus d'objet ! L'été suivant, le préfet des Affaires maritimes de l'Atlantique



rend un avis défavorable au projet au prétexte de la présence possible de munitions au fond des eaux dans la zone convoitée. Les cimentiers jettent immédiatement l'éponge abandonnant leur projet tout en réitérant leurs affirmations qu'ils n'auraient pas causé de dégâts sur le littoral. Les autorités en rajoutent une couche en assurant que la décision qu'elles ont prise « ne saurait remettre en question le très grand sérieux et la qualité des études techniques et environnementales préalables réalisées par les sociétés ». Il faut se rappeler que les cimentiers avaient un représentant constamment présent auprès de la préfecture pour faire du lobbying et aussi que le ministère de l'Industrie, qui instruit les demandes de permis miniers, est aux mains du fameux corps des Mines dont les représentants n'hésitent pas à « pantouffler », passant du secteur public à des entreprises privées parmi lesquelles Lafarge est évidemment au premier rang.

FEP : *Et après que s'est-il passé ?*

Jean Grésy : Pour célébrer la victoire, il a été décidé d'ériger un menhir à côte de la grande main verte sur la plage où nous nous étions rassemblés à Erdeven. Mais le maire d'Erdeven exigeait que ce soit un petit menhir. Du coup, le menhir a été érigé à Gâvres qui s'est portée volontaire. Il mesure plus de deux mètres de hauteur, pèse 8 tonnes. Un sculpteur local, Pierre Delagnes, lui a donné forme humaine. Comme indiqué près du menhir, cette oeuvre monumentale est destinée à rappeler « l'histoire d'une mobilisation citoyenne, exemplaire, déterminée et tenace face à une réelle mise en danger du plus important cordon dunaire de Bretagne et de la biodiversité sous-marine. Elle représentera l'harmonie entre l'homme et la nature. Cette pierre de mémoire imprimera un message de tolérance, mais aussi d'engagement destiné aux jeunes générations pour les inciter à prendre une part plus active dans la vie publique. » De son côté, Gilles Servat, le chanteur bien connu qui vit dans la région, a immortalisé la lutte en mettant en musique un texte écrit par Brigitte Grésy, mon épouse.

FEP : *Cela dit, si cette bataille du sable a été gagnée, d'autres sont encore à mener. Est-ce que votre collectif a été impliqué dans d'autres luttes comme celle menée du côté de Lannion, en Bretagne nord ?*

Jean Grésy : Oui, nous avons constitué plusieurs collectifs. Tous se sont ralliés à la « marque »

le Peuple des dunes. L'un sur l'île de Sein où la bataille a été brève, le projet d'extraction de sable étant vite abandonné dès la constitution du collectif. En Bretagne nord, un permis d'exploitation a été attribué en septembre dernier à la CAN, la Compagnie armoricaine de navigation, par le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron. Selon l'autorisation, l'extraction sera interdite chaque année entre mai et août, « pour ne pas gêner l'activité touristique » ! La bataille y est menée depuis plusieurs années par un collectif « le Peuple des dunes du Trégor ». Il y a aussi un nouveau collectif : « le Peuple des dunes de Batz à Bréhat ». Avec tous ces collectifs, nous avons tenu une réunion à Carhaix en juin 2015. Pour nous, la légitimité s'était construite rapidement, en fait dès notre recours initial. Nous recommandons aux collectifs qu'ils s'adjoignent très vite l'aide de scientifiques reconnus et incontestables pour se légitimer et contrecarrer les déclarations, en général lénifiantes, des experts fournis par les entreprises. C'est une clé pour mener les batailles avec une chance de gagner ! Et puis un cinquième collectif vient de se créer à l'Île d'Yeu et nous échangeons avec lui. Le mouvement ne fait que prendre de l'ampleur.

FEP : *Merci, Jean Grésy.*

« Ici, ce soir, est né un mouvement citoyen issu de la société civile, sans attaches partisans, mû uniquement par le désir de préserver la nature et l'environnement. Ce mouvement prend naissance là même où, voici 30 ans, un projet de défiguration du site par la construction d'une centrale nucléaire a été mis en échec par la mobilisation des hommes de progrès.

Ici, ce soir, se forge l'espérance : nous n'étions au début qu'une petite poignée d'hommes libres et résolus. « *J'ai rencontré ce matin devant la haie de mon champ une troupe de marins, d'ouvriers, de paysans* ». Ils ont été rejoints ici par des femmes et des enfants, par des actifs et des retraités. Ce n'est plus une troupe. C'est un peuple debout qui se lève et qui marche. C'est un peuple fort de la conviction qu'il a de la légitimité de ce combat.

Ce peuple: c'est le Peuple des dunes. »

EXTRAIT DU DISCOURS DE JEAN GRÉSY LORS DU RASSEMBLEMENT D'ERDEVEN LE 25 MARS 2007

LA FONDATION DE L'ÉCOLOGIE POLITIQUE - FEP

31/33 rue de la Colonie 75013 Paris

Tél. +33 (0)1 45 80 26 07 - contact@fondationecolo.org

La FEP est reconnue d'utilité publique. Elle a pour but de favoriser le rassemblement des idées autour du projet de transformation écologique de la société, de contribuer à l'élaboration du corpus théorique et pratique correspondant à ce nouveau modèle de société et aux valeurs de l'écologie politique.

Les travaux publiés par la Fondation de l'Écologie Politique présentent les opinions de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de la Fondation en tant qu'institution.

www.fondationecolo.org

ISBN 979-10-95082-10-1



9 791095 082101

1€



Cette note est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons 3.0, « Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modifications ».

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr>